

# RÉPONSES AUX QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES À PROPOS DES FORMATIONS



- **Veillez consulter attentivement ces informations.**

Si vous avez encore des questions, vous pouvez bien entendu contacter votre personne de contact ou votre bureau régional du Groupe IDEWE.

- **Veillez conserver ces informations.** Vous pourriez encore en avoir besoin par la suite.

## INSCRIPTIONS ET COMMANDES

- Vous pouvez vous **inscrire** à des formations ouvertes, des séances d'information, des webinaires et des journées d'étude sur notre site Internet [www.idewe.be/formations](http://www.idewe.be/formations). Vous recevez un e-mail de confirmation directement après votre inscription. Deux semaines avant le début de la formation, nous vous envoyons un e-mail d'invitation comportant les informations pratiques et nous vous faisons parvenir la facture par courrier postal.
- **La commande et l'organisation** des formations en entreprise, des e-learning et blended learning, des conseils de formation et du coaching se font auprès de votre bureau régional du Groupe IDEWE (les coordonnées se trouvent ci-dessous). Nous vous transmettons ensuite une offre et un bon de commande.

## TARIFS

- Vous trouverez sur notre site Internet les tarifs de nos formations ouvertes ainsi que de nos webinaires. La participation à d'autres webinaires (relatifs à une réglementation modifiée ou nouvelle, à nos services et outils, etc.) et aux séances d'informations est gratuite.
- La documentation est comprise dans le prix et nous prévoyons de quoi vous restaurer pendant les journées de formation dans nos salles de formation.
- Les tarifs des formations en entreprise, des e-learning et blended learning, des conseils de formations et des coachings sont mentionnés dans l'offre et sur le bon de commande.
- Les informations détaillées relatives aux mesures de soutien financier se trouvent aux pages 3, 4 et 5.

## EMPÊCHEMENT OU ANNULATION

- **Un empêchement**

Naturellement, il est possible de remplacer un ou plusieurs participants.

- **Une annulation par le demandeur**

- doit se faire par écrit (e-mail ou lettre) et plus de 2 semaines avant le début de la formation pour obtenir un remboursement ;
- en cas d'annulation tardive d'une formation ouverte, le montant total de l'inscription sera facturé ;
- en cas d'annulation tardive d'une formation en entreprise, 50 % du prix de la formation sera facturé.

- **Une annulation par le Groupe IDEWE**

Si le nombre de participants est insuffisant (formation ouverte ou séance d'information) ou en cas d'imprévu (par exemple, formateur en maladie), nous serons contraints d'annuler la formation et nous vous tiendrons informé dans les plus brefs délais.



## RÉDUCTION DU COÛT DE FORMATION

- **Par le biais de mesures de soutien financier des pouvoirs publics** : les entreprises ou les organisations qui répondent à certaines conditions peuvent demander une intervention financière auprès des autorités wallonnes (Chèque-formation, page 4) et de l'Autorité flamande (portefeuille PME, page 3).
- **Par le biais d'un soutien sectoriel** : le Groupe IDEWE travaille en étroite collaboration avec un grand nombre de fonds sectoriels (page 5) qui soutiennent plusieurs initiatives de formation.

## CERTIFICATS OU ATTESTATIONS DE PARTICIPATION

Les participants reçoivent une attestation de participation ou un certificat (en fonction de ce que prescrit la réglementation dans certains cas) à l'issue des formations, séances d'information, webinaires, e-learning et blended learning, journées d'étude, etc.

## CONGÉ-ÉDUCATION PAYÉ

Les formations qui comportent minimum 32 heures de cours par an entrent en compte pour le congé-éducation payé. Les formations suivantes du Groupe IDEWE sont dès lors reconnues :

- la formation de base conseiller en prévention de niveau 3 (42 heures)
- la formation de base personne de confiance (35 heures)
- la formation train the trainer techniques de déplacement (35 heures)

Afin que les participants bénéficient d'un congé-éducation payé, nous devons disposer de leur adresse, de leur date de naissance et de leur lieu de naissance. Vous pouvez envoyer ces données par e-mail à [training@idewe.be](mailto:training@idewe.be). Nous élaborerons dès lors l'« Attestation d'inscription régulière ».

## DANS LE RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

Le Groupe IDEWE traite minutieusement les données des clients et des participants aux initiatives de formation. Nous respectons la protection de la vie privée en vertu de la législation en vigueur.

L'adresse e-mail des participants n'est strictement utilisée que pour les inviter à l'initiative de formation et à l'enquête de satisfaction qui suit. En outre, IDEWE a reçu l'autorisation d'utiliser le numéro de registre national pour une identification univoque des travailleurs et dans le cadre de la communication avec l'employeur.

## ENQUÊTE DE SATISFACTION

Nous accordons beaucoup d'importance à la satisfaction de nos clients et aimerions savoir ce que les participants pensent des initiatives de formation. C'est la raison pour laquelle nous demandons aux participants de répondre par écrit ou en ligne à quelques questions à l'issue de la formation. L'enquête en ligne ne peut bien évidemment avoir lieu que si vous avez communiqué l'adresse e-mail du ou des participant(s) lors de l'inscription ou de la commande.



## PORTEFEUILLE PME EN FLANDRE

Toutes les formations du Groupe IDEWE peuvent bénéficier d'un soutien financier par le biais du portefeuille PME, une mesure de subvention de l'Autorité flamande. Votre demande doit être introduite **au plus tard 14 jours calendrier après le début de la formation** sur le site **www.kmo-portefeuille.be**. La demande, le traitement, l'octroi et la gestion des subventions se font intégralement en ligne.

Qui peut bénéficier de cette subvention ?	Les PME et les titulaires d'une profession libérale : <ul style="list-style-type: none"> <li>• qui sont établis en Région flamande</li> <li>• et qui font partie du secteur privé (la participation des pouvoirs publics doit être inférieure à 25 %).</li> </ul>	
Qui ne peut pas bénéficier de cette subvention ?	Les grandes entreprises et les ASBL	
Quelles formations ?	Toutes les formations du Groupe IDEWE (IDEWE et IBEVE)	
	Petites entreprises	Moyennes entreprises
Conditions	< 50 ETP Chiffre d'affaires annuel max. 10 millions d'euros OU Total du bilan max. 10 millions d'euros	< 250 ETP Chiffre d'affaires annuel max. 50 millions d'euros OU Total du bilan max. 43 millions d'euros
Pourcentage d'aide	40%	30%
Plafond annuel de l'aide pour les formations et les conseils	10000 €	15000 €
Montant de formation minimum	100 €	
T.V.A. (uniquement pour les formations chez IBEVE)	Ne fait pas l'objet de la subvention	
Unités de prévention	Selon l'Autorité flamande, le portefeuille PME ne peut pas être combiné au système de tarification des unités de prévention.	

## INTRODUISEZ VOTRE DEMANDE

1. Inscrivez les participants à une formation ouverte, un webinaire de formation, etc. ou remettez-nous la convention pour une formation en entreprise. Mentionnez que vous utilisez le portefeuille PME.
2. Rendez-vous sur **www.kmo-portefeuille.be** et introduisez votre demande au plus tard 14 jours calendrier après le début de la formation. Cette date butoir est strictement suivie par les autorités. Pour introduire votre demande, vous avez besoin de l'un de ces numéros d'enregistrement :
  - formation par IDEWE : DV.O105319
  - formation par IBEVE : DV.O105321
 (assurez-vous que le numéro d'enregistrement se compose comme suit : lettres D, V et O suivies de 6 chiffres)
3. Vous recevez un e-mail du portefeuille PME vous demandant de verser votre quote-part (dans les 30 jours calendrier) dans le portefeuille électronique.
4. IDEWE ou IBEVE reçoit ensuite un e-mail du portefeuille PME informant que vous avez fait une demande de subvention.
5. L'Autorité flamande verse sa quote-part dans le portefeuille électronique.
6. Vous recevez la facture d'IDEWE ou d'IBEVE, et vous nous payez au moyen du portefeuille électronique. En d'autres termes, vous passez en ligne l'ordre que le portefeuille PME nous verse le paiement. Attention : pour cette dernière étape, vous ne recevez aucun rappel par e-mail du portefeuille PME. Veuillez verser le montant qui ne peut pas faire l'objet d'une subvention (le montant de la T.V.A., uniquement en cas de formation IBEVE) directement sur le compte d'IBEVE.

## CHÈQUES-FORMATION DE LA RÉGION WALLONNE

Le chèque-formation est une aide financière à la formation continue des travailleurs. Le chèque-formation est valable pour une heure de formation par travailleur en formation. Il s'achète à 15 euros et a une valeur de 30 euros. Le chèque-formation a une validité d'un an. L'entreprise doit solliciter un opérateur de formation agréé par la Région wallonne.

<b>4 conditions d'accès</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être une PME ayant son siège d'activités principal en Wallonie de langue française, un indépendant à titre principal, complémentaire ou un conjoint aidant ;</li> <li>• Compter au maximum 250 travailleurs OU être indépendant ;</li> <li>• Avoir un chiffre d'affaires qui s'élève à maximum 50 millions d'euros OU un bilan financier inférieur à 43 millions d'euros ;</li> <li>• Être une entreprise autonome.</li> </ul>
<b>Sont exclus</b>	Les associations sans but lucratif (A.S.B.L.), les personnes (statutaires ou contractuelles) occupées par l'État, les Communautés, les Régions, les provinces, les communes, les CPAS, les intercommunales, ainsi que les personnes morales de droit public.
<b>Quels travailleurs ?</b>	Tous les travailleurs, intérimaires et indépendants.
<b>Sont exclus</b>	Les personnes en Plan Formation Insertion (PFI), les étudiants, les apprentis et les stagiaires en entreprise.
<b>Quelles formations d'IDEWE sont agréées ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissances de base pour les conseillers en prévention du service interne : 42 heures (1029-0001-0004)</li> <li>• Recyclage pour les conseillers en prévention du service interne : 7 heures (1029-0001-0015)</li> <li>• Formation sur la sécurité du travail à l'intention des travailleurs : 7 heures (1029-0001-0005)</li> <li>• Formation de base pour personnes de confiance : 35 heures (1029-0001-0009)</li> <li>• Recyclage (supervision) pour personnes de confiance : 7 heures (1029-0001-0010)</li> <li>• Premiers secours : formation de base pour secouristes : 14 heures (1029-0001-0012)</li> <li>• Premiers secours : recyclage pour secouristes : 4 heures (1029-0001-0013)</li> <li>• Premiers secours : initiation pour personnes désignées : 4 heures (1029-0001-0014)</li> </ul>
<b>Un dispositif avantageux, mais pas illimité !</b>	Le nombre de chèques que vous pouvez obtenir par an varie en fonction de la taille de votre entreprise.
<b>Cumul</b>	Il ne peut y avoir aucun cumul avec une autre aide publique ou sectorielle accordée pour couvrir les mêmes coûts de formation. N'est pas considéré comme double subventionnement, le fait d'ajouter au chèque-formation une autre source de financement, telle que l'aide octroyée par un fonds sectoriel, de manière à couvrir la partie du coût non prise en charge par le chèque-formation dans le respect du Règlement européen.
<b>Bon à savoir</b>	Les frais de formation sont fiscalement déductibles à titre de charges professionnelles. L'entreprise peut également récupérer le montant de la TVA auprès de celle-ci.

## EN PRATIQUE

Le Chèque-Formation est un système simple et flexible. Il est entièrement virtuel, ce qui permet à l'entreprise de gérer très facilement son dossier et portefeuille de chèques par Internet ou téléphone.

1. L'employeur complète la Formulaire d'inscription ainsi que la Déclaration sur l'honneur (voir [www.leforem.be](http://www.leforem.be) > Entreprises > Aides à la formation), qu'il renvoie au service Chèque-Formation du Forem.
2. Le Forem vérifie que l'entreprise respecte bien les conditions et, si tel est le cas, donne son aval à l'émetteur de chèques (Sodexo) pour l'inscrire dans le dispositif.
3. L'entreprise effectue le paiement du nombre de chèques qu'elle désire (un multiple de 15 euros). Les chèques sont disponibles dans son portefeuille virtuel dès réception du paiement. L'entreprise demande un code d'utilisation (par téléphone 02 547 55 79 et en utilisant son code secret) correspondant au nombre d'heures de la formation.
4. Le travailleur (ou l'entreprise directement) remet ce code d'utilisation accompagné de son n° d'autorisation au centre de formation (IDEWE ou IBEVE) en début de formation (Fiche Signalétique).
5. À la fin de la formation, IDEWE ou IBEVE facture sa prestation à l'entreprise et envoie sa remise de chèques virtuels par l'extranet sécurisé de Sodexo.
6. Sodexo reçoit la demande d'IDEWE ou d'IBEVE pour débiter le portefeuille virtuel de l'entreprise et demande l'autorisation à celle-ci. Par défaut, sans réponse de l'entreprise dans les 5 jours, la demande est considérée comme acceptée. Sodexo paie le Groupe IDEWE.

## FONDS SECTORIELS

Certaines formations du Groupe IDEWE peuvent bénéficier d'un soutien financier par le biais de fonds sectoriels. Les organisations de formation sectorielles interviennent dans les frais de formation, si votre entreprise ou organisation et nous en tant qu'organisme de formation (IDEWE et IBEVE) satisfaisons à certaines conditions. Nous collaborons avec les organisations suivantes :

ALIMENTO (IPV)	Pour les entreprises de l'industrie alimentaire <a href="http://www.alimento.be">www.alimento.be</a>
CONSTRUCTIV (FVB)	Pour les entreprises dans le secteur de la construction <a href="http://www.constructiv.be">www.constructiv.be</a>
DIVERSCITY	Fonds de formation accueil de la petite enfance et soins à domicile <a href="http://www.diverscity.be">www.diverscity.be</a>
EDUCAM	Le centre de connaissance et de formation du secteur automobile et des secteurs connexes <a href="http://www.educam.be">www.educam.be</a>
FE.BI	Association de fonds sociaux fédéraux et bicommunautaires du secteur non marchand <a href="http://www.fe-bi.org">www.fe-bi.org</a>
OpFo100	Fonds pour la formation des ouvriers de la Commission paritaire auxiliaire pour ouvriers <a href="http://www.opfo.be">www.opfo.be</a>
FONDS DE FORMATION TITRES-SERVICES	À travers ce fonds, l'Autorité flamande soutient les efforts de formation dans le secteur des titres-services <a href="http://www.emploi.be">www.emploi.be</a> > Services en ligne > Fonds de formation titres-services
INSTITUT FLAMAND POUR LA FORMATION DANS LE SECTEUR À PROFIT SOCIAL (VIVO)	Institut de formation sectoriel pour le secteur à profit social <a href="http://www.vivosocialprofit.org">www.vivosocialprofit.org</a>
VOLTA (Vormelek)	Centre de formation professionnelle dans le secteur de l'électrotechnique <a href="http://www.volta-org.be">www.volta-org.be</a>
WOODWIZE (CFB)	Pour les entreprises dans le secteur bois

Si vous faites partie d'un autre secteur, il vaut également la peine de prendre contact avec votre fonds sectoriel et de demander les mesures de subventions. Nous sommes toujours disposés à étendre notre collaboration à d'autres organisations de formation sectorielles. Pour toute question, veuillez envoyer un e-mail à [training@idewe.be](mailto:training@idewe.be).

# LE GROUPE IDEWE COMME PARTENAIRE DE FORMATION



Depuis leurs 9 bureaux régionaux, le service externe pour la prévention et la protection au travail, IDEWE, et le bureau de conseil IBEVE, qui occupent à eux deux plus de 800 collaborateurs, conseillent et soutiennent plus de 36 000 entreprises et organisations dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de prévention intégrée. Toutes les disciplines du bien-être au travail (surveillance de la santé, bien-être psychosocial, ergonomie, sécurité au travail, hygiène du travail) et les domaines apparentés (coordination de sécurité, analyse d'amiante, gestion de l'environnement et de l'énergie) sont abordés. Vous trouverez de plus amples informations à propos de ce service sur [www.idewe.be](http://www.idewe.be) et [www.ibeve.be](http://www.ibeve.be).

Nos collaborateurs sont convaincus que la formation contribue à la réalisation des objectifs en matière de bien-être et de prévention dans chaque environnement de travail. La formation constitue en effet une partie importante d'un cycle de développement et d'amélioration pour œuvrer davantage au bien-être et à la prévention. Grâce à une large offre et à la collaboration enthousiaste de nos experts en prévention et en formation, nous pouvons répondre à vos demandes de formation de manière optimale.

## NOTRE OFFRE

### Formations ouvertes

Les collaborateurs de différentes entreprises et organisations prennent part aux formations ouvertes. Plusieurs formations que nous avons l'habitude de proposer, mais aussi de nouvelles formations, sont organisées chaque année à plusieurs dates et différents endroits.

### Formations en entreprise

La formation en entreprise est la formule idéale lorsque la plupart des collaborateurs doivent suivre la même formation et qu'ils sont disponibles au même moment. Cette formation répond entièrement aux besoins de développement et de formation. Le fait d'aborder des situations reconnaissables et de donner des exemples garantit une applicabilité optimale dans la pratique. Les dates correspondent mieux à l'agenda de l'entreprise ou organisation et les collaborateurs ne doivent pas se déplacer.

### Séances d'information et séances de réseau

Nos bureaux régionaux organisent régulièrement des séances d'information ainsi que des séances de réseau sur les sujets d'actualité, les modifications de la réglementation ou la nouvelle réglementation et nos services. C'est dès lors l'occasion idéale de poser vos questions à une équipe pluridisciplinaire composée d'experts en prévention et d'échanger des expériences avec des collègues issus du même secteur ou d'autres secteurs.

### Journées d'étude

Lors des journées d'étude, des sujets spécifiques sont mis à l'ordre du jour. Les experts du Groupe IDEWE ainsi que des experts externes unissent leurs forces pour approfondir certains thèmes et mettre le bien-être au travail en pratique.

### Webinaires

Il ressort de nos enquêtes que cette forme de communication et d'apprentissage est très appréciée. Les webinaires sont des présentations ou des formations en ligne d'environ 60 minutes. Ils ont pour avantage de pouvoir réagir promptement en informant rapidement les participants sur les sujets d'actualité et les changements dans la réglementation. En outre, vous ou vos collaborateurs ne devez pas vous déplacer. Il en est de même pour les webinaires de formation qui nous permettent d'aborder le contenu des formations

de manière brève et bien définie. Il est possible d'interagir en ligne pour chaque webinaire. La seule chose dont vous avez besoin est un ordinateur et une connexion internet.

### E-Learning et blended learning

Le Groupe IDEWE a commencé à développer des e-learning et des blended learning. L'e-learning est l'apprentissage en ligne ou le partage des connaissances ; le blended learning est un apprentissage en ligne conjugué à une ou plusieurs réunions. Le module « Contact accidentel avec du sang » est un exemple d'e-learning. Nous prévoyons prochainement de développer les formations Premiers secours sous forme de blended learning.

### Conseils de formation et coaching

Certains de nos collaborateurs sont très bien placés pour aider à amener la politique de prévention et de bien-être d'une entreprise ou organisation à un haut niveau. Ils assistent entre autres les employeurs, les supérieurs hiérarchiques, les conseillers en prévention, les collaborateurs RH à élaborer une culture de sécurité. Nos initiatives placées sous le thème de l'« impact » en sont un bon exemple. Nos coaches peuvent également vous aider dans les différents aspects du bien-être psychosocial, de la promotion de la santé et de l'ergonomie.

## POURQUOI OPTER POUR NOS FORMATIONS ?

- La prévention et le bien-être au travail sont notre activité principale et nous disposons d'une grande expérience en matière de formation.
- Les formateurs et les accompagnateurs sont des acteurs de terrain qui traduisent la formation en situation de travail concrète.
- Nos formations sont actualisées et substantielles. En outre, nous misons sur l'interactivité.
- Après la formation, nous accordons également de l'attention à la mise en œuvre dans votre entreprise ou organisation de ce que vous avez appris.
- IDEWE est certifié ISO. Notre approche professionnelle est donc garantie par cette évaluation et certification de qualité externe.
- Si le système de tarification des unités de prévention s'applique à vous, nos formations peuvent être calculées généralement par le biais de ce système.

## SITE INTERNET, BULLETIN D'INFORMATION ET CALENDRIER DES FORMATIONS

Notre offre de formation est régulièrement mise à jour sur [www.idewe.be](http://www.idewe.be). Nous vous informons également de nos initiatives de formation chaque mois dans notre IDEWE Update. Chaque semestre, nous envoyons par courrier postal le calendrier des formations ouvertes à nos clients. Vous pouvez également vous adresser à votre personne de contact ou votre bureau régional du Groupe IDEWE pour toutes vos questions à propos des initiatives de formation.

# BUREAUX RÉGIONAUX DU GROUPE IDEWE

Contactez-nous – Nous nous ferons un plaisir de vous aider !

## **Antwerpen**

Tél. 03 218 83 83

training.antwerpen@idewe.be

## **Bruxelles**

Tél. 02 237 33 24

training.bruxelles@idewe.be

## **Gent**

Tél. 09 264 12 30

training.gent@idewe.be

## **Hasselt**

Tél. 011 24 94 70

training.hasselt@idewe.be

## **Leuven**

Tél. 016 39 04 38

training.leuven@idewe.be

## **Mechelen**

Tél. 015 28 00 50

training.mechelen@idewe.be

## **Namur**

Tél. 081 32 10 40

training.namur@idewe.be

## **Roeselare**

Tél. 051 27 29 29

training.roeselare@idewe.be

## **Turnhout**

Tél. 014 40 02 20

training.turnhout@idewe.be

## **Services centraux :**

### **IDEWE asbl**

Tél. 016 39 04 11

training@idewe.be

### **IBEVE asbl**

Tél. 016 39 04 90

training@ibeve.be